ETUDE DES CONSEQUENCES DE L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO

<u>Commanditaire</u> : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'ivoire (CGECI)

RESUME ANALYTIQUE

- La prise en compte des acteurs du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques témoigne de l'ambition de transformation économique et sociale des pays de la CEDEAO par le biais d'une diversification et d'une sophistication économiques..
- L'objectif de cette étude est d'évaluer les conséquences de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO sur l'économie ouest africaine de façon générale et sur l'économie ivoirienne en particulier.
- Une approche méthodologique à quatre composantes est utilisée: (i) une revue documentaire, (ii) la collecte de données secondaires, enquêtes qualitative et quantitative, (iii) une analyse statistique fondée sur la collecte de données secondaires et de données qualitatives et (iv) une modélisation basée sur le Modèle multi-marchés WITS/SMART développé conjointement par la Banque mondiale et la CNUCED.
- Malgré une croissance économique forte et soutenue de ces dernières années, les échanges entre les pays membres de la CEDEAO restent faibles (échanges intra-CEDEAO: 10% de la valeur totale des échanges de la CEDEAO). Cette moyenne est largement en dessous de celles des zones économiques telles que l'Union Européenne (69%) et l'ASEAN (50% environ).
- Depuis le début de la décennie 2000, le Commerce bilatéral entre le Maroc et la CEDEAO a connu une progression remarquable. La valeur des exportations du Maroc vers la CEDEAO sur la période 2001-2016 a été multipliée par 9. Les importations en valeur du Maroc en provenance de la CEDEAO ont connu une croissance annuelle moyenne de 4,27% sur la période.
- Les principaux produits exportés par le Maroc vers la CEDEAO sont les Engrais minéraux ou chimiques contenant, les Préparations et conserves de poissons et Ciments hydrauliques ou non-pulvérisés, soit près de 40% des exportations. Plus de 50% de la valeur des exportations du Maroc en direction de la CEDEAO vont au Sénégal (22,8%), en Côte d'Ivoire (17%) et au Nigéria (16%).
- En 2016, environ 60% des importations du Maroc depuis la CEDEAO ont porté sur 3 produits: Café, thé, maté et épices (29,5%), Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux (27,19%) et Combustibles minéraux,

huiles minérales; matières bitumineuses (8,21%). Les principaux clients sont le Nigéria (35%), la Guinée (21%) et la Côte d'Ivoire (10%).

- Les principaux produits exportés par le Maroc vers la Côte d'Ivoire sont : les engrais (21%), les Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement (12%), Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments (9%). Les principaux produits importés de la Côte d'Ivoire sont : le Bois, charbon de bois et ouvrages en bois (35%), Cacao et ses préparations (27%), Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments préparés pour animaux (18%), Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons (12%) et Café, thé, maté et épices (4%).
- Les IDE marocains en Afrique ont augmenté. Ils ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,4% sur la période. Ils représentent 53,1% du total des IDE marocains à l'étranger sur la période 2008-2015.
- Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont en tête des pays destinataires des investissements directs marocains en Afrique Subsaharienne, avec une moyenne de 64,7% sur la période 2011-2015 suivis des pays de l'Afrique Centrale (25,3%) et ceux de l'Afrique de l'Est (10%). En 2015, les cinq principaux pays récipients des IDE marocains sont l'Ile Maurice, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Sénégal et la Mauritanie.
- Globalement le Maroc est plus compétitif que la Côte d'Ivoire. Le Maroc enregistre des scores plus élevés dans 9 dimensions sur les 12 que compte l'indicateur de compétitivité globale.
- Le code des investissements du Maroc accorde d'importantes incitations (fiscales, liées aux régimes des zones et des accords internationaux) au secteur productif au Maroc, à des secteurs spécifiques y compris aux entreprises dont les activités sont tournées vers l'exportation.
- Le Maroc a mis en place des mesures d'accompagnement pour faire la promotion des investissements et encourager le développement du système productif particulièrement les PME (Fonds Hassan II pour le développement économique et social, mécanismes de financement gérés par la Caisse Centrale de garantie (CCG), l'Agence nationale de promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME), offre d'une large palette de produits de garantie aux très petites et petites et moyennes entreprises (TPME), offre d'assistance pour les business-plan, le diagnostic stratégique et financier, la mise à niveau des systèmes comptables et la signature de conventions avec des banques et un programme "Technologies de l'information").
- Dans le secteur agricole, des subventions permettent aux entreprises marocaines de disposer de matières premières agricoles à moindres coûts leur garantissant une compétitivité vis-à-vis des entreprises ouest africaines.

- L'entrée du Maroc dans la CEDEAO a pour conséquence d'engendrer des détournements de commerce au détriment de la Côte d'Ivoire. Elle perd des parts de marché dans chacun des pays de la zone. En cas d'adhésion du Maroc à la CEDEAO, la création de commerce (346 millions de FCFA), sur le marché marocain au profit de la Côte d'Ivoire sera largement inférieure à la création de commerce sur le marché ivoirien au profit du Maroc (14,9 Milliards de F.CFA).
- 41,68% de la création de commerce est due à l'augmentation de l'importation de papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton. Ces branches sont les plus menacées en Côte d'Ivoire relativement à l'adhésion du Maroc à la CEDEAO.
- L'adhésion du Maroc à la CEDEAO aurait un impact négatif sur les exportations des produits ivoiriens dans la sous-région. Le détournement de commerce se produira principalement dans les pays partenaires de la Côte d'Ivoire appartenant à l'UEMOA, surtout le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger. Le Ghana est le seul pays partenaire de la Côte d'Ivoire hors UEMOA dans lequel la Côte d'Ivoire subira un détournement de commerce.
- La filière huile de palme est la filière qui souffrira le plus de l'adhésion du Maroc. En effet, le détournement de commerce qui touchera la filière huile de palme est estimé à environ 2,49 milliards de FCFA soit 38,6% de la valeur totale du détournement de commerce subi par la Côte d'Ivoire. En outre, les produits à base de tabac seront aussi impactés par l'entrée du Maroc dans la CEDEAO. Les exportations de cigares et cigarettes de la Côte d'Ivoire pourront baisser d'environ 700 millions de FCFA soit 10,9% du détournement total de commerce. Les parts dans Le détournement de commerce des produits à base de farine de blé ou de méteil, de produits céréaliers et les barres en fer ou en aciers non alliés sont respectivement de 7,2% et 6,4%.
- Le secteur de la distribution apparaît comme l'un des grands bénéficiaires de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. En effet, la suppression des droits de douane va accroitre les exportations des produits manufacturés marocains vers la Côte d'Ivoire, ce qui aura pour conséquence de booster le secteur de la distribution avec des produits marocains plus compétitifs que ceux produits localement.

Pour que les entreprises de l'Afrique de l'Ouest et particulièrement celles en Côte d'Ivoire tirent un meilleur profit de l'adhésion du Marco à la CEDEAO, il est recommandé :

Mesures générales

- Améliorer l'environnement des affaires de sorte à accorder au secteur privé de la CEDEAO et spécifiquement de la Côte d'Ivoire des avantages similaires à ceux dont bénéficient les entreprises marocaines: Prime à l'exportation, exonérations fiscales, réduction des coûts des facteurs de production, fonds de garantie, accompagnement des PME etc.);

- Réduire les coûts de production, accroître la compétitivité, en favorisant un accès de qualité et à meilleur coût des facteurs de production (infrastructures, énergie, terrains industriels, main d'œuvre à forte productivité);
- Mettre à niveau des entreprises ivoiriennes/régionales les plus vulnérables en développant des Programmes spéciaux de Mise à Niveau et d'accompagnement;
- Renforcer les capacités d'offre des PME: à travers l'accompagnement pour l'accès au crédit (par la création d'un fonds de garantie fonctionnelle et efficace), l'accompagnement dans la maîtrise des questions managériales, juridiques, commerciales, comptables, stratégiques, etc.);
- Elaborer un schéma ou un chronogramme d'intégration du Maroc en sauvegardant le tissu local d'entreprises : annuler progressivement les droits de douane entre la CEDEAO et le Maroc en commençant par les secteurs les moins « vulnérables » ;
- *Mettre en œuvre un agenda progressif* d'adhésion et d'acquisition des droits des pays membres de la CEDEAO par le Maroc.
- Mettre en place une Cellule de veille stratégique et un observatoire sur la compétitivité des entreprises comprenant le secteur public et le secteur privé.

Mesures fiscales incitatives pour une plus grande capacité de réponse des entreprises ivoiriennes face l'adhésion du Maroc à la CEDEAO et à la menace de détour de commerce

A l'image des avantages fiscaux offerts aux entreprises marocaines, la Côte d'Ivoire devra :

- Offrir des exonérations des droits d'enregistrement et de timbre sur les actes de construction ou de constitution ou d'augmentation du capital des sociétés ainsi que sur les acquisitions de terrains ;
- Offrir des exonérations de l'Impôt des Patentes pendant 10 à 15 ans aux entreprises en Côte d'Ivoire ;
- Réduire suffisamment l'impôt sur les sociétés pour les entreprises pendant les 5 premières années du démarrage des activités ;
- Offrir des exonérations de l'Impôt les Revenus pendant les 5 premières années et un abattement conséquent pour les 20 années successives pour les investisseurs soumis à l'IGR;
- Offrir des incitations à l'exportation aux entreprises en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des produits et la compétitivité-prix.

Mesures visant la facilitation d'accès au crédit et plus de performance pour les PME

- Créer un fonds de garantie étatique pour faciliter l'accès au crédit des PME ;

- **Accompagner les PME** par l'encadrement visant l'accroissement de leurs capacités de gestion (managériale, comptable, etc.), leurs capacités juridiques et en stratégies commerciales ;
- Faciliter l'accès à l'information stratégique sur les marchés et les opportunités d'affaires par les PME.
- **Promouvoir un entreprenariat inclusif** en favorisant l'inclusion des entreprises dans les chaînes de valeur.